

ÊTRE INTERVENANT EN ESPACE RENCONTRE

Module 1 : Jeudi 23 et vendredi 24 Septembre 2021

Module 2 : Jeudi 09 et vendredi 10 Décembre 2021

Aujourd'hui les séparations/les divorces sont de plus en plus importants, environ 50% des couples sont concernés par ces situations familiales et de plus en plus précocement, l'âge moyen des enfants est de cinq ans. Ces situations peuvent avoir pour conséquence un conflit aigu entre les parents et une rupture de relation entre le parent qui ne partage pas le quotidien de la vie de l'enfant. Ce conflit peut s'installer voire s'enkyster.

L'objectif de l'Espace Rencontre est de permettre l'accès de l'enfant à ses deux parents, parfois d'établir ou rétablir le lien, de restaurer à minima une relation souvent endommagée, et de garantir à l'enfant la possibilité d'avoir accès à chacun de ses deux parents, à ses grands-parents dans un espace apaisé et contenant.

La rencontre avec les familles sollicite fortement, et à plusieurs titres, les professionnels appelés à travailler dans ces espaces d'accueil : confrontation à la dualité amour/haine, au conflit non résolu et agi, à la violence physique et morale sur les adultes, mais également aux violences subies par l'enfant tiraillé entre ses deux parents séparés et objet de pressions affectives contradictoires et destructrices.

Initiés à la fin des années 80 ces espaces se sont construits en regard des changements familiaux, de l'augmentation du nombre des séparations et en prenant appui sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Cette posture professionnelle nécessite un renforcement des acquis professionnels pour déterminer une méthode d'accompagnement et d'intervention spécifique

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectifs :

- ▶ De repérer l'évolution sociologique de la famille et des rôles parentaux.
- ▶ De mieux connaître la construction identitaire et psychoaffective de l'enfant, ses réactions face au conflit de ses parents, les processus d'attachement.
- ▶ D'évaluer la relation du parent, qui vit au quotidien avec l'enfant, avec le parent qui doit se conformer aux rencontres avec l'enfant dans cet espace.
- ▶ D'approfondir les connaissances du Droit de la Famille qui encadre la parentalité, la filiation, la Protection de l'Enfance et les Droits de l'Enfant, le principe du contradictoire dans le cadre de la procédure, repérer les différents acteurs du champ judiciaire et la lecture des décisions rendues par le Magistrat.
- ▶ De construire une posture spécifique à l'accompagnement de ces situations de ruptures de relations intrafamiliales dans lesquelles l'enfant est un enjeu du conflit de ses parents.

CONTENUS DE LA FORMATION

Cette session de formation se décompose en deux modules :

MODULE 1

- ▶ L'historique des Espaces Point Rencontre et leur évolution
- ▶ La famille aujourd'hui : évolution
- ▶ Déontologie des espaces rencontres
- ▶ Accueillir et accompagner la demande
- ▶ Les différents écrits en Espace Rencontre
- ▶ Confidentialité et information préoccupante, signalement

MODULE 2

- ▶ L'enfant et l'adolescent (construction identitaire)
- ▶ L'enfant face à la séparation parentale conflictuelle
- ▶ Méthodologie des entretiens/ Les écrits
- ▶ L'autorité parentale et les droits du mineur
- ▶ Travailler avec les Magistrats et les avocats (et l'avocat du mineur)
- ▶ Approfondissement des techniques d'entretien
- ▶ Bilan

INTERVENANTS

- ▶ **Marina BARTE**, médiatrice familiale Diplômée d'État, elle est juriste de formation initiale, coordinatrice du service de Médiation Familiale de l'association ESPEREM (75010) formatrice, formée à l'analyse des pratiques professionnelles (GAP) et à la thérapie familiale systémique.
- ▶ **Jocelyne DAHAN**, médiatrice familiale Diplômée d'État, formatrice et analyseur de pratiques professionnelles depuis de nombreuses années (Médiateurs généralistes, médiateurs familiaux, avocats spécialisés en Droit de la Famille, professionnels de l'Action Sociale, directeurs et encadrants de services de médiation familiale). Analyse des Pratiques Professionnelles des Médiateurs, médiateurs Familiaux, Avocats et Directeurs et encadrants de services de médiation
- ▶ **Marc JUSTON**, Magistrat de 1976 à 2015, il l'est encore à ce jour mais à titre temporaire. Depuis plus de 15 ans, il assure des formations sur les modes amiables de règlement des différends, notamment en médiation familiale et sur certains aspects du droit de la famille (notamment : l'audition de l'enfant, le dysfonctionnement parental grave, les outils du juge aux affaires familiales, la médiation familiale, les négociations financières), ½ j.
- ▶ **Gabrielle DOUÏEB**, psychologue clinicienne, spécialisée dans la prise en charge d'enfants témoins de violences intrafamiliales, ½ j.

METHODES PEDAGOGIQUES

Une approche théorique des différentes thématiques. Des mises en situation, des études de cas permettront aux participants d'analyser les multiples aspects juridiques de ces situations, de consolider leur posture professionnelle.

Des documents, constituant une banque de données, seront adressés par mail en amont de la formation. Un document support de la formation sera remis sur place.

PUBLIC DESTINATAIRE

Les intervenants d'Espaces Rencontre : professionnels du champ du social, de la psychologie et/ou du Droit.

DUREE ET DATES

Cette session de formation est de quatre jours : les 23 et 24 septembre ainsi que les 9 et 10 décembre 2021, soit 28h au total.

Les horaires sont fixés de 9h à 17h.

LIEU

A Paris. LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber

COÛT

Le coût de cette session de formation est de 140€/jour soit 560€ pour la session et par participant dans le cadre d'inscription individuelle ; de 175€/j soit 700€ pour la session et par participant dans le cadre d'une prise en charge employeur.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue une convention de formation, permettant la demande d'une prise en charge par votre OPCO, peut être établie sur demande.

Une attestation de présence (28 heures) sera délivrée à l'issue de la session. Une évaluation sera effectuée, par le formateur, à l'issue de la session et un questionnaire de satisfaction anonyme sera remis à chaque participant.

